



LES 9 ÉTAPES POUR UN BOUCLEMENT COMPTABLE EFFICACE



version du 18.09.25

Le code des obligations définit les règles de tenue de la comptabilité des sociétés et fixe la structure minimale du bilan (art. 959a CO), du compte de résultat (art. 959b CO) et de l'annexe (art. 959c CO).



N'oubliez pas d'exporter votre comptabilité.
Gardez une version PDF des états financiers
et du grand livre.

